

Le 16 mars 2020

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Lundi, le 16 mars 2020, à 18 h 30, en la salle habituelle, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers madame Lise Noël et messieurs Camil Delaunière, William Laroche et Robin Doré.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,  
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu des sessions du Conseil, **le 16 mars 2020 à 18 h 30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Règlement décrétant une dépense et un emprunt de deux-cent soixante-quinze mille dollars (275 000 \$) pour l'acquisition et la mise en place permanente de deux conteneurs pour l'amélioration des installations de production d'eau potable  
- Avis de motion
- 6) Réparation du camion Ford F550 - soumission
- 7) Vente pour non-paiement de taxes
- 8) Période de questions
- 9) Clôture de la séance

DONNÉ ce douzième jour du mois de mars 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen  
GB

## **CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le douzième jour du mois de mars 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de mars deux-mille-vingt.

Grant Baergen  
Secrétaire-trésorier

GB

## **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE DEUX-CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (275 000 \$) POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN PLACE PERMANENTE DE DEUX CONTENEURS POUR L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur William Laroche qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un nouveau règlement sur le territoire de la Municipalité de Chambord décrétant une dépense et un emprunt de deux-cent soixante-quinze mille dollars (275 000 \$) pour l'acquisition et la mise en place permanente de deux conteneurs pour l'amélioration des installations de production d'eau potable. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **RÉSOLUTION 03-88-2020**

#### **RÉPARATION DU CAMION FORD F550 - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du Garage Martin Desmeules pour le montant de 4 762.55 \$, avant taxes, afin de réparer les troubles d'injection du camion Ford F-550 et de financer les travaux par le budget des opérations des travaux publics.

### **RÉSOLUTION 03-89-2019**

#### **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 10-326-2019 autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les procédures de vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont une partie ou la totalité des taxes des années 2018 et antérieures, s'il y a lieu, n'ont pas encore été acquittées, et ce, incluant les intérêts à jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état des immeubles sujets à la vente pour non-paiement de taxes doit être expédié à la M.R.C. du Domaine-du-Roy avant le 20 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la procédure de vente pour non-paiement de taxes, la Municipalité de Chambord doit faire la première offre afin de protéger les taxes des comptes soumis à la procédure ;

**CONSIDÉRANT QUE** si personne n'offre d'acheter les propriétés, la Municipalité de Chambord peut devenir propriétaire d'immeubles représentant une valeur supérieure à sa créance ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur William Laroche , appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- D'approuver l'état des immeubles sujets à la procédure de vente pour non-paiement de taxes totalisant un solde à recevoir de 1 299.12 \$ incluant les intérêts et pénalités en date du 20 mars 2020, pour les immeubles assujettis ;
- 3- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la M.R.C. du Domaine-du-Roy avant le 20 mars 2020 la liste des immeubles pour non-paiement de taxes comprenant les propriétés dont une partie ou la totalité des taxes des années 2018 et antérieures n'a pas encore été acquittée à cette date et qui n'ont pas été entérinées de reconnaissance de dettes ;
- 4- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à acquiescer au nom de la Municipalité de Chambord les propriétés soumises à la vente pour non-paiement de taxes en faisant la première offre lors de la mise en vente qui aura lieu en juin 2020 à Roberval.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 03-90-2020  
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 18 h 39 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 avril à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

---

Luc Chiasson

---

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».